

Présentation du diagnostic

SCoT du Pays Entre Seine et Bray

Le 21 septembre 2010 à 14 h 00

Salle « La Clef des Champs » à Préaux

Présents :

ADAM Gérard	:	QUINCAMPOIX	DECROIX Chantal	:	LA VIEUX RUE
ADAM Jean-Paul	:	ONF	DEEST Jean-Pierre	:	ASST RANDONNEURS
ADER Mathias	:	BOIS D'ENNEBOURG	DOUDET Francis	:	PISSY POVILLE
AUBREE Patricia	:	DDTM/STR	DUBAILLAY Didier	:	QUINCAMPOIX
AVENEL Jean-Paul	:	DDTM76/SRLT	DUPARC Philippe	:	PISSY POVILLE
BARDIN Alain	:	CREA	DUPRESSOIR Jean-Bernard	:	BLAINVILLE-CREVON
BARTHOLOMEW Laurent	:	DREAL SDTMI	DUPRESSOIR Rémi	:	GIC
BENOIST Michel	:	CCME	DUVAL Jean-Michel	:	SAINT GERMAIN DES ESSOURTS
BEN-RAIS Marie-Carole	:	CG76	EDDE Jean-Marie	:	LA HOUSSAYE BERANGER
BLEUZEN Jean-Claude	:	PREAUX	EL MACHKOURI Hassan	:	SAGE CAILLY AUBETTE ROBEC
BOITTELLE Véronique	:	LA HOUSSAYE BERANGER	EPINETTE Serge	:	JARDINS BOIS GUILBERT
BORDIER Stéphane	:	CHAMBRE METIERS	EVARD Marie-Christine	:	REGION
BOUCHER Stéphanie	:	BOIS D'ENNEBOURG	FOLLIN Jérôme	:	INSEE
BOURY Anne-Marie	:	SAINT JEAN DU CARDONNAY	FORTIER Joël	:	LONGUERUE
BRUMENT Cécile	:	BOSC EDELINE	FOSSEY Fabrice	:	CG76
BRUNG Michel	:	ROUMARE	FOUCAULT Yves	:	ANCEAUMEVILLE
BRUYANT Marcel	:	MORGNY LA POMMERAYE	FROTIEE Michel	:	BOSC-GUERARD SAINT ADRIEN
CAPRON Catherine	:	CHAMBRE METIERS	GABRIEL Annick	:	BOSC-GUERARD SAINT ADRIEN
CARPENTIER Jean-Pierre	:	SAINT AIGNAN SUR RY	GAILLON Daniel	:	LES AUTHIEUX-RATIEVILLE
CHANUT Marie-Christine	:	SAINT ANDRE SUR CAILLY	GREVET Paul	:	PIERREVAL
CHARBONNIER Robert	:	CCPM	GUIGNARD Mireille	:	SDAP 76
CHAUVET Patrick	:	BUCHY	HARTEL Bernard	:	LE BOCASSE
CHOPLAIN Noémie	:	CHAMBRE AGRICULTURE	HIPPOLYTE Brice	:	GITES DE FRANCE
CHOPLAIN Noémie	:	CHAMBRE AGRICULTURE	HORN Jacqueline	:	MONTIGNY
CHOUGUI Karim	:	CAF	HOUSSEIER Cédric	:	BOIS D'ENNEBOURG
COTE Aurélie	:	LONGUERUE	IZAGIRRE Irati	:	USH Haute Normandie
CREE Laurence	:	INSPECTION ACAD.	LAINÉ Viviane	:	SAINT ANDRE SUR CAILLY
DAMBRINE Stéphanie	:	PAYS DE BRAY			
DARGIROLLE Vincent	:	DDTM			

LARCHEVEQUE Nicole	: SAINT ANDRE SUR CAILLY	PATROU Alexandre	: DDTM
LARCHEVEQUE Xavier	: MFR COQUEREAUMONT	PETIT Jean-Pierre	: GRUGNY
LARMARAUD Geneviève	: CREA	PICARD Philippe	: CHAMBRE AGRICULTURE
LE BERTRE Xavier	: ASST COOP. CULTURELLE	PIERRE Jean	: CHAMBRE AGRICULTURE
LE GOFF Jean-Yves	: DREAL	PILLON William	: AUZOUVILLE SUR RY
LECOINTE Michèle	: LE BOCASSE	PLOUSEAU Sylvain	: LONGUERUE
LEDRU Michel	: BOSC-GUERARD SAINT ADRIEN	PRANGERE Catherine	: ELBEUF SUR ANDELLE
LEFEBVRE Jean-Pierre	: CCPNOR	PREVOTAT Xavier	: SEINE-MARITIME EXPANSION
LEGENDRE Francis	: BOISSAY	PRIEUR Isabelle	: LE BOCASSE
LEGER Roger	: ESTEVILLE	PUSATERI Patrice	: SDAP 76
LEGRAND Didier	: MONT-CAUVAIRE	REVOL Isabelle	: DRAC
LEGRAS Arnaud	: CCPNOR	RIMASSON Nicole	: CG76
LELOUARD Patrick	: ELBEUF SUR ANDELLE	SAILLARD Lionel	: MARTAINVILLE-EPREVILLE
LEMOINE Jean-Pierre	: PREAUX	SANPITE Odile	: CAF
LESELLIER Paul	: PISSY POVILLE	SENEL Jean-François	: ADASOC
LETEURTRE Patrick	: DDTM -SRMT/BT	SINCLIVIER Jacques	: BOIS D'ENNEBOURG
LEVASSEUR Léon	: CAILLY	SOHET Nicole	: MESNIL-RAOUL
MAGALMAES Daniel	: DDTM76/BCATM	SOUDAY François	: CCI
MAILLARD Antoine	: FRESNE LE PLAN	STYNS Guy	: SAINTE CROIX SUR BUCHY
MAINNEMARE François	: CHAMBRE METIERS	SURAIIS Gilbert	: CATENAY
MARTIN Pascal	: MONTVILLE	THIERRY Nathalie	: CLERES
MELIN Maxence	: SAFER	TIEURSIN Michel	: ESLETTES
MORENO Laurent	: AGENCE URBANISME	TIRET Virginie	: CAUE 76
NORMAND René	: SAINT GEORGES SUR FONTAINE	VALLA Paule	: CREA
OLIVIER Alain	: CATENAY	VANDEWIELE Anthony	: SYMAC
OLLIVIER Hervé	: AGENCE URBANISME	VERE Laurent	: DDTM76/STR
OTERO Fabrice	: VIEUX-MANOIR	VIGNALE Alain	: FNAUT
PALENNE Pierre	: VIEUX-MANOIR		

Absents excusés :

BINARD Jacques	: ESLETTES	HUBRON	: EPFN
CARPENTIER Didier	: PREFECTURE (Tourisme)	LEJOUX	: REGION
CARRIERE Philippe	: INSPECTION	MARIE Didier	: DEPARTEMENT
CATTIAUX Olivier	: ACADEMIQUE	MOLMY Georges	: YQUEBEUF
CLERET Jean-Luc	: DRAAF	PIAZZA Flavien	: LA VAUPALIERE
DECORDE Vincent	: CG76	PLOUVIER Thierry	: PAYS VEXIN NORMAND
DELNOTT François	: OT RY	PREVEL Gisèle	: FONTAINE LE BOURG
DESOMBRE Pierre	: SAINT-DENIS LE THIBOULT	PUECH Elisabeth	: PISSY-POVILLE
GUERRA Isadora	: SERVAVILLE-SALMONVILLE	RINCE	: PREFECTURE (Tourisme)
	: CREA	SANTAIS Jean-François	: CDT Seine-Maritime
		SELLIER Jacques	: BOSC-ROGER SUR BUCHY

Madame Brigitte Langlois, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Entre Seine et Bray remercie Monsieur Jean-Pierre Lemoine, Maire de Préaux, d'avoir accepté d'organiser cette rencontre dans cette salle de « La Clef des Champs ».

Elle rappelle qu'une première réunion d'information avait eu lieu en septembre 2009 à Fontaine le Bourg et qu'elle s'était engagée à présenter les différentes étapes du SCoT.

Aujourd'hui, le diagnostic étant terminé, l'Etat va présenter la note d'enjeu puis les bureaux d'études vont chacun à leur tour exposer leur diagnostic.

M. MURLIN, animateur de cette rencontre, précise que l'après-midi sera découpé en quatre étapes :

- La présentation de la contribution de l'Etat à l'élaboration du SCoT entre Seine et Bray ;
- La présentation du diagnostic social et démographique ;
- La présentation du diagnostic économique ;
- La présentation de l'Etat Initial de l'Environnement.

Après chaque présentation, le pilote de la commission interviendra, à la suite de quoi la salle pourra échanger avec les intervenants.

1- la contribution de l'Etat à l'élaboration du SCoT

M. PATROU, Responsable du service territorial de Rouen, DDTM de Seine-Maritime intervient pour présenter la note d'enjeu de l'Etat (cf. powerpoint)

Echanges avec la salle :

M. OTERO, (adj. Vieux Manoir), intervient à propos de la ZA de Vieux Manoir qui a été désignée comme site stratégique pour l'implantation d'activités logistiques ou industrielles dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine. Il lui semble difficile de concilier à la fois développement économique, préservation de l'environnement, économie d'espace et protection des espaces agricoles. La volonté de l'Etat de voir se développer cette zone peut donc être considérée comme contradictoire avec la volonté de réduire l'étalement urbain.

En réponse, **M. LETEURTRE** rappelle que la DTA et sa prise en compte relève du constat. A l'époque de sa création, il a été relevé la nécessité d'irriguer le développement logistique en liaison avec Port 2000 sur le reste du territoire départemental. Il s'agit pour le SCoT de voir comment la DTA peut être déclinée et la potentielle ZA réalisée. Mais l'Etat ne sera pas maître d'ouvrage de l'opération. Il revient donc aux collectivités, si elles le souhaitent d'organiser le portage du projet.

M. PATROU ajoute, qu'à minima, il revient au SCoT de déterminer la manière de préserver le potentiel de développement. Il peut s'agir alors de veiller à ce que les terrains identifiés ne soient pas construits.

M. DARAS, Président du Syndicat d'Eau du Haut-Cailly, relève que les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été surdimensionnées afin d'intégrer le développement de la zone. Il pose alors la question : A quelle date l'Etat compte-t-il agir ?

M. PATROU répond qu'en aucun cas, il n'est fait obligation aux collectivités locales de mettre en œuvre le projet.

M. LEDRU, Maire de Bosc-Guerard-Saint-Adrien, souhaite tout d'abord préciser que contrairement à ce que laisse penser la présentation des services de l'Etat, le territoire du Pays n'est pas le Pays de Caux, même si une partie est proche à l'Ouest. Par ailleurs, il note que les représentants de l'Etat évoquent à de nombreuses reprises la CREA, Barentin et les liens du territoire avec ces deux entités. Il insiste alors sur le fait que, de son point de vue, si le territoire souhaite s'inscrire dans un SCoT, c'est bien pour qu'il soit à l'échelle du Pays. Il s'agit d'être partenaire de la CREA mais pas dépendant.

M. BARAER, du bureau d'étude SIAM, souhaite des précisions sur l'échéancier des PPRI qui auront un impact non négligeable sur le territoire et son SCoT.

M. PATROU répond que les procédures débutent, aussi l'Etat portera à la connaissance du territoire les aléas identifiés au cours de la procédure et qu'une concertation sera organisée. **M. LETEURTRE** complète en indiquant que le SCoT n'a pas la vocation de faire un PPRI à la place du PPRI. Comme il n'y aura pas forcément de concordance entre les planning, le SCoT intégrera a posteriori les éléments du PPRI dans la mesure où une réelle incompatibilité se révélerait.

M. BENOIST, Président de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, exprime son attente concernant la liaison A28-A13 et souhaite que l'Etat passe du cap de la réflexion à celui de l'action.

M. PATROU indique que des études préalables sont en cours afin de définir la variante à privilégier et en arriver à la DUP, et que l'engagement de l'Etat est donc réel sur ce dossier.

M. CARPENTIER, Maire de Saint Aignan sur Ry, note que l'Etat invite à la réalisation de ZDE sur le territoire du Pays. Or les communautés de Communes ont refusé de porter elles-mêmes ce type de dossier. Le SCoT peut-il alors définir des ZDE, y aura-t-il substitution aux communautés ?

M. PATROU précise qu'il existe un Schéma Régional de Développement de l'Eolien auquel le SCoT peut se référer, mais qu'il reste libre de se positionner. **M. LETEURTRE** complète en indiquant qu'il n'existe pas de lien direct entre ZDE et SCoT mais que la loi Grenelle 2 implique de poser la question du développement des ZDE sur le territoire.

2- Le Pays et l'évolution des modes de vie : quelles adaptations aux nouveaux besoins?

Présentation par M. BARAER de SIAM, M. MESTRE de ITER et M. FOLLIN de l'INSEE (cf. powerpoint)

Intervention de Mme LANGLOIS, Présidente du Pays, Pilote de la commission Transport :

Suite à la présentation de la synthèse du diagnostic sur les questions de démographie, de logement et de transport, **M. MURLIN**, animateur, passe la parole à **Mme LANGLOIS**, pilote de la commission transport et l'interroge sur sa perception du diagnostic.

Au delà de la question de l'étalement urbain, elle trouve que le diagnostic a bien révélé l'enjeu du vieillissement de la population pour le Pays, même s'il reste le territoire le plus jeune de Haute-Normandie. Il faudra toutefois préciser les besoins car il existe plusieurs tranches d'âge qui n'auront pas forcément les mêmes demandes. Elle souhaite que les acteurs du Pays réfléchissent en commun sur cette question et interrogent la population pour identifier les besoins. L'adaptation de l'habitat pour répondre à ces publics spécifiques devra être étudié finement par le SCoT.

Echange avec la Salle :

M. ADER, Maire de Bois d'Ennebourg, remarque que les différents intervenants invitent à imaginer un développement polycentrique du territoire, donc en privilégiant l'organisation autour de bourgs centraux. Mais se pose alors la question de l'accès aux principaux centres. Il remarque en effet que le diagnostic du SCoT semble faire l'hypothèse qu'il n'y aura pas de problème du coût de l'énergie et de raréfaction du pétrole. Or, si demain, ce qui lui semble plus que probable, le coût de l'énergie devient trop élevé et notamment celui de l'essence, les habitants du territoire auront le plus grand mal à se déplacer compte tenu de leur dépendance à la voiture individuelle et de l'absence sur certaines parties du territoire de lignes de transport en commun. Pour lui, il y a donc un enjeu crucial d'être dans un dialogue fort avec la CREA sur la question des déplacements.

M. MESRE, du bureau ITER, confirme que la mise en réseau des autorités organisatrices de transport est effectivement un enjeu important pour le territoire. Sur la question énergétique, les perspectives du scénario « fil de l'eau » présentées porte sur un horizon rapproché, 2020, qui laisse penser que les solutions seront d'abord de réduire la consommation d'essence.

M. BENET, Président de la Société d'études culturelles de Blainville-Crevon, interroge les intervenants sur l'organisation du dialogue InterSCoT et demande aux représentants de la CREA s'ils étudient la question de l'évolution de la désertification des centres villes.

M. BARAER lui répond que la CREA est bien évidemment associée dans les réunions d'élaboration du SCoT. La question de l'InterSCoT est par ailleurs au centre des missions de l'Agence d'Urbanisme à laquelle le Pays et la CREA adhèrent.

M. BARDIN, Directeur délégué de la CREA, intervient et précise que l'agglomération est en cours d'élaboration de plusieurs études portant sur l'habitat et l'urbanisme (SCoT et PLH). Le caractère concomitant de tous ces travaux avec le SCoT entre Seine et Bray est une chance à saisir afin d'assurer l'harmonie des documents et des stratégies respectives.

M. LEGER, Maire d'Esteville, considère qu'une des réponses à la question des déplacements et de la mobilité se trouve dans l'aménagement du temps de travail ou dans le télétravail.

M. CHAUVET, Conseiller Général, Maire de Buchy, voit dans le SCoT l'opportunité de réfléchir à la stratégie de développement du territoire et de poser la question de son identité rurale. Il craint que la recherche de la densité excessive soit contradictoire avec la tendance en relation avec le refus des habitants des grands ensembles denses. Il ne faut pas, pour lui, refaire la ville à la campagne. Il est par ailleurs indispensable de placer au centre des réflexions les attentes des habitants.

M. PUSATERI, Architecte des Bâtiments de France, relève que c'est la prolifération des lotissements, reproduisant les banlieues pavillonnaires qui est contradictoire avec l'identité rurale. Les centre-bourgs anciens sont en fait formés de maisons de ville et il serait souhaitable de réinvestir ce type de constructions.

M. MURLIN invite l'ensemble des participants à effectuer une pause.

3- Fonctions et organisation du Pays : quelles options en termes de fonctionnalité du territoire?

Présentation par M. BARAER de SIAM et M. PIERRE de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime (cf. powerpoint)

Intervention de M. TIEURSIN, Vice-Président de la CCPNOR, pilote de la commission Economie :

Suite à la présentation de la synthèse du diagnostic sur les questions économiques, **M. MURLIN** passe la parole à **M. TIEURSIN**, pilote de la commission Economie et l'interroge sur sa perception du diagnostic. Il souligne dans un premier temps que le diagnostic laisse entendre que le territoire prévoit de trop grandes surfaces pour les futures ZA or ce résultat est en trompe-l'œil car le rythme de commercialisation s'est largement accéléré ces dernières années. La demande est encore très forte malgré la crise plusieurs projets d'implantation étant en cours notamment sur la zone d'Eslettes. Il ne s'agit pas de créer des friches économiques mais bien de répondre à la demande afin de favoriser la création d'emplois locaux et ainsi rééquilibrer le territoire très résidentiel. Concernant l'agriculture, il craint que la simple préservation des espaces agricoles ne puisse suffire et qu'il sera aussi nécessaire de se poser la question du type d'agriculture à favoriser valorisant ces espaces.

Compte-tenu du timing de l'après-midi, **M. MURLIN** propose de passer immédiatement à la présentation du diagnostic environnemental et de regrouper ensuite l'ensemble des échanges sur les deux thèmes.

4- Etat Initial de l'Environnement : Quelle gestion des ressources environnementales ?

Présentation par M. SAUVAJON et Mme BILLER d'ENVIROSCOP (cf. powerpoint)

Intervention de Mme THIERRY, Maire de Clères et pilote de la commission Environnement :

Suite à la présentation de la synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement, **M. MURLIN** passe la parole à **Mme THIERRY**, pilote de la commission Environnement. Elle souhaite que le SCoT puisse trouver des réponses à la question de la consommation d'espace et à la préservation des espaces agricoles même si cela n'est pas facile. Elle considère également que la préservation des espaces naturels devra être étudiée en envisageant pourquoi pas de renforcer la protection des espaces remarquables. Il ne faudra toutefois pas oublier la nature ordinaire qui fait la richesse du territoire et son attractivité. La définition des trames vertes sera de nature à aider le territoire dans la préservation de cette biodiversité.

Echanges avec la Salle :

M. ADER souligne que l'agriculture est également pourvoyeuse d'emplois et qu'il ne faut pas négliger son rôle économique dans le territoire. Elle forme aussi l'identité paysagère du territoire mais son évolution est très dépendante des marchés internationaux. Il serait donc judicieux d'explorer des pistes de développement et de diversification favorisant le lien local.

M. PIERRE rappelle les chiffres caractérisant l'agriculture en termes d'emploi.

M. PICARD, Délégué de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, Conseiller Municipal de Blainville-Crevon, ne voit pas d'incompatibilité entre la préservation des paysages et la fonction économique de l'agriculture. Pour lui, il s'agit avant tout d'un problème culturel et de formation. Le monde agricole travaille également à sa diversification. Par contre, les projets d'urbanisation peuvent handicaper l'agriculture et contrarier ces efforts. Il faut travailler au sein du SCoT sur les équilibres.

M. HIPPOLYTE, Chargé de mission Gîtes de France, s'étonne que l'économie touristique soit peut évoquée lors de cette présentation alors que le Pays entre Seine et Bray est le deuxième secteur départemental en termes de taux d'occupation des locations. Il lui semble qu'il reste des marges de développement des hébergements touristiques et donc un potentiel économique pour le territoire.

Mme THIERRY lui répond que le canton de Clères vient de connaître de nombreuses créations. Elle s'interroge alors sur la nécessité de susciter encore de nouvelles installations.

Compte tenu de la présentation d'ENVIROSCOP sur la consommation d'espace, **M. ADER** s'avoue très préoccupé par la question de l'urbanisation au détriment des espaces prairiaux.

En réponse à cette remarque, **M. PIERRE** insiste sur la nécessité de préserver l'agriculture en polyculture élevage, ce qui suppose de limiter les contraintes sur les élevages notamment en évitant d'urbaniser à proximité des bâtiments.

Sur l'urbanisation, **M. PLOUSEAU**, Conseiller Municipal de Longuerue, considère que l'augmentation de la population se décide et ne se subit pas. C'est bien par le biais de son document d'urbanisme que l'on décide ou non de permettre la construction. Sur la densification, il relève que les habitants souhaitent préserver leur environnement.

En réaction, **M. CARPENTIER**, Maire de Saint Aignan sur Ry, note que les habitants sont paradoxaux car ils veulent pouvoir venir et construire sur le territoire mais souhaitent ensuite que tout s'arrête.

Mme THIERRY conclut sur la nécessité de se faire accompagner dans l'élaboration de son document d'urbanisme par des structures comme le CAUE, mais aussi par des bureaux d'étude ou architectes professionnels.

Afin de conclure ces débats **M. MURLIN** passe la parole à **Mme LANGLOIS**.

En conclusion, Mme Langlois rappelle que ce diagnostic devra être validé par le comité syndical du Pays après sa présentation dans chaque communauté de communes.

Elle souligne qu'il s'agira ensuite de faire des choix sur le développement du Pays afin de veiller au juste équilibre des différentes fonctions économiques du territoire, de la préservation des espaces agricoles et, face au vieillissement de la population, de réfléchir au développement des logements et des services en corrélation avec les infrastructures de transport.

Elle signale que le SCoT est un projet qui doit trouver une cohérence en matière de développement et d'aménagement sans s'arrêter à l'intérêt communal. Il sera surtout ce que les élus en feront : un outil au service des communes pour faciliter la réalisation des projets permettant « le bien vivre des habitants ».